

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

**DÉPÔT DES RÔLES TRIENNAUX 2022-2023-2024
POUR LES MUNICIPALITÉS DE
BLUE SEA, KAZABAZUA, CAYAMANT, MESSINES, LAC-SAINTE-MARIE ET
LA VILLE DE GRACEFIELD**

**INFORMATIONS ET PROCÉDURES
CONCERNANT LES DEMANDES D'INFORMATIONS DES CONTRIBUABLES**

- En raison du nombre important d'appels que le service reçoit généralement lors du dépôt d'un nouveau rôle triennal, nous avons mis à la disposition des contribuables une boîte téléphonique vocale pour recevoir ces appels. Veuillez composer le **819 463-3241 poste 250**.
- Nous demandons aux contribuables de bien vouloir laisser le nom de la municipalité, le numéro de matricule ou l'adresse de leur propriété, leurs numéros de téléphone et un **court** message identifiant les motifs de l'appel.
- Les retours d'appel se feront au plus tard deux semaines suivant l'appel du contribuable. Au besoin, nous rappellerons les contribuables, le soir et même la fin de semaine.
- Si un contribuable désire nous rencontrer, il est souhaitable qu'il prenne rendez-vous. Il doit composer le même numéro et poste téléphonique que pour les demandes d'information et laisser un message (**819 463-3241 poste 250**).
- Si une visite de la propriété est nécessaire, elle sera effectuée en **mars 2022**.
- Si nous constatons que la demande du propriétaire est justifiée, nous proposerons une nouvelle valeur et nous la concrétiserons à l'aide d'un "Avis de correction d'office".
- Si le contribuable n'est pas en accord avec notre proposition ou si nous n'avons pas de recommandation à faire, nous lui suggérerons de déposer une "Demande de révision de l'évaluation" **au plus tard le 30 avril 2022** :
 - Le formulaire prescrit à cet effet est disponible à la MRC.
 - Il y a des frais imposés lors du dépôt d'une telle demande. Le coût est indiqué sur la facture de taxes de 2022 (Règlement no 2020-343).
 - L'évaluateur a l'obligation de répondre aux demandes de révision avant le 1^{er} septembre 2022.